

Association des Agriculteurs des Essarts-le-Roi



Association des Agriculteurs
des Essarts-le-Roi
Association loi 1901
déclarée à la sous-préfecture
de Rambouillet le 9 mai 2003

CONTACT

Ferme de Montmort
78690 Les Essarts-le-Roi
Mail : gaec.tasse@wanadoo.fr

Les agriculteurs ont une fonction économique, sociale et environnementale.

L'agriculture est devenue un élément incontournable de la politique d'aménagement cohérente des zones urbaines. Cette reconnaissance est récente, après des décennies d'expansion de la ville, devant laquelle l'agriculture reculait « *normalement* » sans qu'il y ait de réels conflits fonciers tant l'usage urbain s'imposait.

Mais aujourd'hui, la libre consommation du foncier agricole par les divers usages urbanistiques n'est plus unanimement admise.

En Ile de France 100 000 hectares de terres fertiles ont ainsi disparu en l'espace de 50 ans au profit de l'expansion urbaine. La décision de construire sur des espaces agricoles est irréversible.

Agriculture une activité économique industrielle

On sait que l'agriculture, par ses productions végétales, conduit à l'industrie agro-alimentaire. Mais aujourd'hui, les productions agricoles ont ouvert la porte à un nouveau et très riche débouché, il s'agit de leur utilisation à des fins « *non alimentaires* ». Le végétal voit donc s'ouvrir une nouvelle carrière devant lui. Il permet en effet d'obtenir des produits de structures et d'applications variées qui sont biodégradables à court terme.

Les organes végétaux concernés sont issus de plantes annuelles (les grains de céréales, d'oléagineux, les racines de betterave, les tiges de canne, lin, chanvre) et plantes pérennes (les arbres). L'agriculture occidentale a su démontrer qu'elle est capable d'assurer aux industriels un approvisionnement fiable sur les plans qualitatifs et de la continuité. Plusieurs milliers d'ha sont actuellement consacrés en France aux cultures industrielles autres qu'alimentaires (hors carburants et bois) pour les filières de l'amidon, du textile, de la chimie et des fibres.

A terme, il est même envisageable que des zones anciennement productives ou non encore exploitées puissent à nouveau servir de ressource en raison des besoins croissants à venir.

Cette perspective implique une forte mobilisation de matières agricoles et de surfaces de production.

Agriculture activité économique environnementale

Le caractère renouvelable est l'un des atouts majeurs du végétal. Précisons de plus que les « *produits verts* » qui en sont issus respectent la qualité de l'environnement. Ainsi après la période du « *tout jetable* » il y a eu celle du « *tout recyclable* ». Nous sommes aujourd'hui rentrés dans « *l'ère du renouvelable* ».

De façon indiscutable, cette remarquable opportunité qu'offre l'agriculture profitera à notre société tant au niveau de l'environnement qu'à celui du monde agricole et industriel.

Pour toutes ces raisons les acteurs de notre société du XXI^e siècle ne pourront sans aucun doute que se tourner vers le « *renouvelable* » pour trouver de nouvelles bases durables à son développement. L'agriculture et la « *chimie verte* », ont un défi à relever pour préparer notre futur.

Ce contexte offre une opportunité pour le développement d'une société durable, qui résiderait dans le basculement d'une dépendance essentielle sur les ressources fossiles vers un développement fondé sur des ressources renouvelables.

Prévenir pour ne pas devoir guérir est un principe qui gouverne toute nouvelle implantation ou tout nouveau procédé.

La manière de penser devra prendre en compte les aspects environnementaux comme des éléments positifs plutôt que comme des obligations contraignantes.

L'agriculture et la gestion économique du territoire

Sans l'agriculture, la collectivité ne pourra pas gérer le territoire périurbain.

L'entretien des friches et des espaces aménagés par un bataillon de jardiniers coûterait beaucoup plus cher que les soutiens que l'on pourrait apporter aux exploitations agricoles des zones périphériques de nos villes.

Ce coût est chiffré dans un rapport de 1 à 10 sur l'entretien d'une friche simple et de 1 à 50 sur un espace aménagé.

Agriculture et les infrastructures routières

Depuis de nombreuses années, un simple trait pointillé se déplaçant régulièrement sur une carte à grande échelle vient perturber toute la région qu'il traverse par : l'incertitude de sa réalisation, la planification de son exécution, l'implantation précise du tracé définitif avec les ambiguïtés ou les contradictions qui peuvent survenir dans chaque élément du plan, sans oublier les spéculations foncières qu'il provoque.

Trop souvent, le projet routier ou d'urbanisme s'impose brutalement au territoire agricole sans aucune concertation.

Cette grande instabilité pénalise directement l'activité agricole.

Bien plus que les autres professions, le métier d'agriculteur a besoin d'une vision à long terme.

Le drainage, les amendements, l'assolement des cultures sont planifiés sur plusieurs années.

Les très lourds investissements en matériels agricoles s'amortissent sur de longues échéances et sont ajustés au plus près à la taille de l'exploitation. Une réduction de la surface cultivée déséquilibre l'ensemble de la structure de l'entreprise.

Pour réaliser pleinement ce métier, les agriculteurs ont besoin de sérénité. Déjà tributaires des incertitudes météorologiques, économiques et politiques, il est nécessaire de les soustraire à la pression de l'urbanisme.

Tous les promoteurs d'urbanisation guettent la déprise agricole qui pourrait résulter d'un découragement puis de l'abandon des terres agricoles par les exploitants.

Le vide attire le plein, le plein ne recule jamais au profit du vide.

De l'agriculture et les espaces classés

Les agriculteurs ont toujours été perplexes et inquiets de voir leurs exploitations intégrer des sites classés craignant de se trouver bloquer dans leurs projets d'évolution. On les a toujours rassurés en leur expliquant que c'était un moyen de les pérenniser dans leur activité. La cohabitation se fait très bien car le classement devient alors synonyme de sérénité en incluant par ailleurs une contrainte à la définition des projets d'urbanisation. Il serait dommage qu'à chaque nouveau projet, ce classement soit remis en cause, lui faisant perdre toute crédibilité.

Préserver les conditions indispensables à l'activité agricole

Valoriser une agriculture vivante implique de préserver les conditions indispensables à son fonctionnement (pérennité des exploitations, dimension et accès des parcelles, circulation d'engins agricoles), dans un environnement économique adapté (possibilité d'approvisionnement et de livraison, fourniture de services à un prix compatible avec l'activité agricole, présence de l'artisanat et des entreprises de transformation), et ce, avec un nombre suffisant d'exploitations.

L'agriculture aux Essarts-le-Roi

La consommation de l'espace agricole de la commune des Essarts le Roi

Révision du POS	1979	1993	2001	Ecart 79/2001
Terres agricoles	956 ha	895 ha	861 ha	95 ha

La superficie des zones urbanisées au plan d'occupation des sols progresse de 126 ha en 1979 à 217 ha à la révision du plan en 2001.

A cette dernière révision ont été aussi délimités 39 ha de zones urbanisables à terme sur la plaine agricole de Montmort.

L'agriculture aux Essarts-le-Roi et le projet de prolongement de l'autoroute A12

Hormis le tracé d'aménagement de la RN10 in situ, tous les projets impactent directement les exploitations agricoles de la commune.

La section 3 du projet devrait consommer dans son linéaire de 3500 mètres environ 12 ha et générer un délaissé de 121 ha dont 26 ha urbanisés du hameau de Maison Neuve et 7 ha urbanisés autour de la ferme de Montmort. Soit une nouvelle consommation de terres agricoles de 88 ha équivalente à la consommation pendant 20 ans. Alors que l'enquête publique de 2005 sur l'implantation d'une zone commerciale sur cet espace a conclu à un avis défavorable.

Le futur projet municipal de terrain de golf et parcours de sports situé entre la RN10 et le projet A12 est inadapté et a pour but de convertir les terres agricoles en urbanisation.

L'agriculture aux Essarts-le-Roi ; l'évolution et l'instabilité du projet de prolongement de l'A12



SDAU 1965



SDAU 1976



SDAU 1985



POS 1986



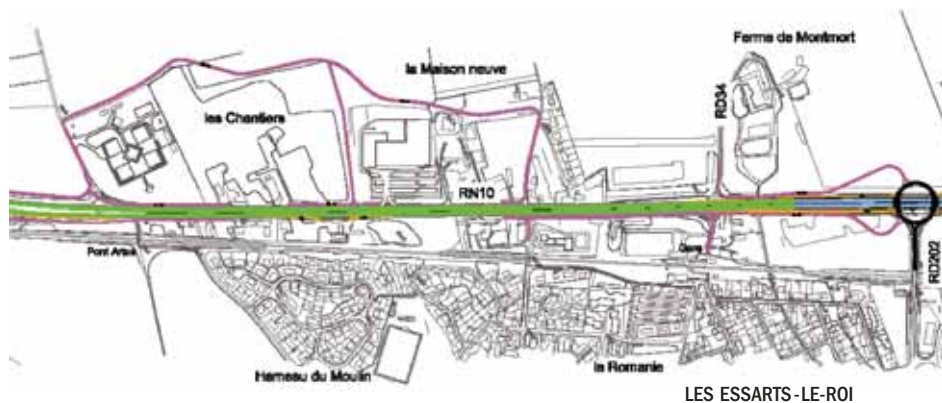
SDRIF 1994



PROJET 2006

*Il faut noter la présence
de 3 échangeurs sur 3,5 km !*

Les projets « qui vont bien » parce qu'ils ne consomment pas de terres agricoles



DDE
Transformation
de la RN10 - CPDP 2006



IAURIF 1986



Association des Agriculteurs
des Essarts-le-Roi
Association loi 1901
déclarée à la sous-préfecture de
Rambouillet le 9 mai 2003

CONTACT

Ferre de Montmort
78690 Les Essarts-le-Roi
Mail : gaec.tasse@wanadoo.fr

Dans le cadre
du débat public organisé par

cndp
Commission particulière
du débat public
Prolongement de l'A12

Certaines contributions sont sélectionnées par la Commission Particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs.
Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de contacter la CPDP.

CPDP Prolongement de l'A12 - 41, boulevard Vauban - 78280 Guyancourt - Tél : 01 39 30 46 46 - Fax : 01 30 57 10 93
Horaires d'ouverture sur rendez-vous : du lundi au vendredi : 9h00 / 12h00 - 14h00 / 16h30